SSJ244



Adresse desservie : M XAVIER LEBECO 1 FONTAINE ST RIFUL 60300 SENLIS

Votre référence : 11 591 001 20341001 23310

Votre adresse électronique : xavier.lebecq@icloud.com

Nous contacter

Par internet:

www.eau.veolia.fr

Par téléphone :

O9 69 36 72 61

(appel non surtaxé)

du lundi au vendredi de 8h00 à 18h et le

samedi entre 9h00 et 12h Urgences : 7j/7 - 24h/24

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

Par courrier:

VEOLIA EAU TSA 70121 **37911 TOURS CEDEX 9** 11.591.001

M XAVIER LEBECQ 1 RUE DE LA FONTAINE SAINT RIEUL 60300 SENLIS FRANCE

Récapitulatif de votre facture

Montant de l'avoir :

remboursé par -40,50 € TTC virement

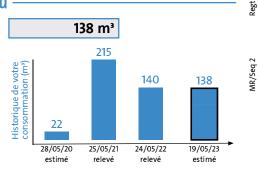


Votre consommation d'eau

Consommation facturée :

Soit 138 000 litres d'eau Périodes prises en compte : Abonnement: DEC. 22 A NOV. 23 Consommation : **RELEVE**

Prix TTC au litre : 0,00341 € soit : **3,41 € au m³** (hors abonnement)



Information Client

Créer votre espace client en guelques clics sur : www.eau.veolia.fr. Un moyen simple et gratuit de gérer votre contrat, régler votre facture par CB ou prélèvement automatique, stocker et visualiser vos factures en choisissant l'e-facture, et obtenir des informations sur votre commune.

Votre paiement

Avis de virement automatique

Le montant de l'avoir vous sera remboursé prochainement sur le compte dont les coordonnées sont :

Titulaire du compte : LEBECQ

3 juillet 2023

Numéro de compte (IBAN): FRXX 300X XXXX XXXX XXXX XX30 5XX Votre référence de prélèvement (RUM) : XX141788780SEPA Votre référence de créancier (ICS): FR14ZZZ003638

Date du virement de régularisation

40,50€

Nom de la banque : BNP

Montant

Plan de mensualisation

Vos échéances mensuelles seront prélevées sur le compte indiqué :



Montant des mensualités : 47,45 € Total prélèvement : 474,52 €

sous réserve que les mensualités prévues ne soient pas rejetées par votre

établissement bancaire

N° individuel d'identification à la TVA : FR 86 526 820 055
58,00 Euros N° ir

Ĭ
щ
8
668,
1048
in
Ų
\ CAPITA
Ч,
-SCA
VAIS
BEAU
000 BE
8
₽
DU THER
2
RUE
≊
SEAO

Votre facture détaillée			votre reference .	331 001 203 1100	20341001 25310	
	Quantité ou Volume (m³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)	
■ DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement (part distributeur)			12,41	5,50		
Consommation (part distributeur)						
DU 25/05/2022 AU 30/11/2022	30	0,2470	7,41	5,50		
DU 25/05/2022 AU 30/11/2022 > 30 m³	43	0,3635	15,63	5,50		
DU 01/12/2022 AU 31/12/2022 > 30 m³	12	0,3887	4,66	5,50		
DU 01/01/2023 AU 19/05/2023 > 30 m³	35	0,5954	20,84	5,50		
DU 01/01/2023 AU 19/05/2023 > 120 m³	18	0,6437	11,59	5,50		
Consommation (part communale)						
DU 25/05/2022 AU 30/11/2022	30	0,1013	3,04	5,50		
DU 25/05/2022 AU 30/11/2022 > 30 m³	43	0,6544	28,14	5,50		
DU 01/12/2022 AU 31/12/2022 > 30 m³	12	0,6544	7,85	5,50		
DU 01/01/2023 AU 19/05/2023 > 30 m³	35	0,6544	22,90	5,50		
DU 01/01/2023 AU 19/05/2023 > 120 m³	18	0,6544	11,78	5,50		
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	138	0,0890	12,28	5,50		
Total DISTRIBUTION DE L'EAU					167,24	
■ COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Abonnement (part distributeur)			13,78	10,00		
Consommation (part distributeur)						
DU 25/05/2022 AU 31/05/2022	4	0,6623	2,65	10,00		
DU 01/06/2022 AU 30/11/2022	26	0,6493	16,88	10,00		
DU 01/06/2022 AU 30/11/2022 > 30 m³	30	1,1288	33,86	10,00		
DU 01/06/2022 AU 30/11/2022 > 60 m³	13	1,1288	14,67	10,00		
DU 01/12/2022 AU 19/05/2023 > 60 m³	47	1,2270	57,67	10,00		
DU 01/12/2022 AU 19/05/2023 > 120 m³	18	1,3508	24,31	10,00		
Consommation (part communale)						
DU 25/05/2022 AU 31/05/2022	4	0,0000	0,00	10,00		
DU 01/06/2022 AU 30/11/2022	26	0,0000	0,00	10,00		
DU 01/06/2022 AU 30/11/2022 > 30 m³	30	0,2657	7,97	10,00		
DU 01/06/2022 AU 30/11/2022 > 60 m³	13	0,6315	8,21	10,00		
DU 01/12/2022 AU 19/05/2023 > 60 m³	47	0,6315	29,68	10,00		
DU 01/12/2022 AU 19/05/2023 > 120 m³	18	0,6246	11,24	10,00		
Total COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES					243,03	
ORGANISMES PUBLICS					,	
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	138	0,4200	57,96	5,50		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de	138	0,1850	25,53	10,00		
l'Eau)	-	,	-,	,		
Total ORGANISMES PUBLICS					89,23	

Suite du détail facture sur la page suivante

Votre prélèvement automatique -

Moyens de paiement : vidéos explicatives accessibles depuis notre site Internet, rubrique « je paye ma facture »

• Paiement par prélèvement mensuel :

Le choix de la sérénité! En optant pour la mensualisation, vous étalez vos dépenses d'eau tout au long de l'année, pour un budget encore mieux maîtrisé. A la facture de solde vous recevez une facture d'ajustement, indiquant soit le solde à régler, soit la somme en votre faveur, automatiquement créditée sur votre compte bancaire.

• Paiement par TIPS€PA:

Si vous optez pour ce mode de règlement, nous vous invitons à tenir compte des délais postaux (2 à 10 jours selon le tarif d'affranchissement choisi), afin de ne pas risquer de pénalités de retard.

Datez et signez votre TIPS€PA après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIPS€PA sont manquantes ou erronées, merci de joindre un IBAN à votre TIPS€PA daté et signé. • Paiement par Carte Bancaire :

Muni de votre carte bancaire et de votre facture, rendez-vous sur le site Internet mentionné au recto du présent document, rubrique « Je paye ma facture », vous pourrez alors créer votre espace personnel et vous laisser guider en toute simplicité.

• Paiement par prélèvement à l'échéance :

Vous êtes automatiquement prélevé du montant à régler, sur votre compte bancaire, 15 jours après l'émission de chaque facture, ce qui vous laisse le temps d'en vérifier le montant. En cas de crédit en votre faveur, vous êtes automatiquement remboursé par virement sur votre compte bancaire.

Paiement par chèque :

Si vous optez pour ce mode de règlement, nous vous invitons à tenir compte des délais postaux (entre 2 et 10 jours selon le tarif d'affranchissement choisi), afin de ne pas risquer de pénalités de retard. Etablissez votre chèque à l'ordre de la société mentionnée sur votre TIPS€PA, puis envoyez-le en y joignant le TIPS€PA non signé, dans l'enveloppe ci-jointe.

• Pour payer par virement bancaire : SOCIETE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DE L'OISE BNP 30004 00122 00010066090 31



Votre référence : 11 591 001 20341001 23310 Votre facture détaillée Quantité Prix Montant Taux **Total** 462,94 Total général: 499,50 Total TVA: 36,56 € Montant HT 216,49 € TVA (5,50 %): 11,91 € Montant HT 246,45 € TVA (10,00 %): 24,65 € SITUATION DE VOTRE COMPTE Déduction prélèvements effectués -540,00 Montant de l'avoir : -40,50€

Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA acquittée sur les débits, non déductible si la facture demeure impayée (CGI, art. 272). Tout retard de paiement expose aux pénalités prévues au Règlement de Service, disponible sur notre site internet, et toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (L441-3 et L441-6 du code du commerce ou A9 A19 du décret 2013-269). Justification d'exemption de frais de rejet de paiement en cas de tarif social, dossier FSL ou aide du CCAS dans les 12 derniers mois, à fournir sous 15 jours. Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande aux coordonnées au recto

Informations techniques

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien Index	Nouvel Index	Date du relevé	Volume déterminé par	Consommation	Volume estimé
C15SB057498	20	416	554	19/05/2023	estimé	138	138

Glossaire

- Eau : La distribution de l'eau potable comprend le prélèvement de l'eau brute, le traitement de potabilité, le stockage et la distribution.
- Eaux Usées : Ce service correspond à la collecte des eaux usées, à leur dépollution en station d'épuration avant rejet dans le milieu naturel.
- Abonnement : Montant fixe destiné à couvrir une partie des charges des services mis à votre disposition.
- Consommation: Montant de votre facture en fonction du volume consommé en m³.
- Agence de l'eau : Organisme qui gère les ressources en eau et lutte contre les pollutions.
- Part(s) Collectivité(s) (communale, syndicale, ...): Montant reversé aux collectivités responsables du service public et destiné à financer les réseaux et installations.
- Part Distributeur: Rémunération pour l'exploitation du service par le gestionnaire.